

Évelyne Renaud Garabedian

Bilan de
mi-mandat
2017 - 2020



3

Mon mandat en
quelques chiffres

4

Le point sur :

- La fiscalité
- La protection sociale
- Les certificats de vie
- L'enseignement français à l'étranger
- La défense de l'environnement
- La COVID-19
- La représentation des Français de l'étranger
- Le tourisme

13

Le Sénat et
les Français
de l'étranger

12

Mes axes de
travail, actuels
et futurs

sommaire

Mon mandat en quelques chiffres



La fiscalité

Etat des lieux :

Depuis trois ans, la fiscalité des non-résidents a fait l'objet d'âpres débats. Présentées comme trop favorables pour les contribuables résidant à l'étranger, les règles fiscales ont été modifiées par le projet de loi de finances pour 2019 pour **rapprocher le régime des non-résidents de celui des contribuables résidents**. Les nouvelles dispositions prévoyaient la fin du caractère partiellement libératoire de la retenue à la source (RAS) acquittée sur les traitements, salaires, pensions et rentes et la hausse du taux minimum d'impôt sur le revenu à 30% pour la fraction des revenus supérieure à 27 794€.

Réalisée sans étude d'impact, cette réforme voulue par le gouvernement conduisait à une augmentation de l'imposition pouvant atteindre 100% pour certains contribuables, notamment ceux aux revenus modestes. Alertée par les Sénateurs des Français de l'étranger et des associations de contribuables, le Gouvernement a consenti à la rédaction d'un rapport visant à mesurer l'impact de cette réforme.

Publiée fin juillet 2020, le rapport reconnaît les nombreux « effets de bord » aux dispositions prises, conduisant à une hausse drastique de l'imposition et présente une liste d'aménagements possibles. Il semblerait privilégier une annulation de la suppression de la retenue à la source, tout en maintenant le taux minimum à 30%. Il faudra attendre le projet de loi de finances pour 2021 pour connaître la solution définitivement retenue mais les pistes envisagées vont dans le bon sens.

La position du Gouvernement sur la CSG-CRDS est par contre bien moins rassurante. Il refuse catégoriquement l'extension de l'exonération de prélèvement sociaux aux résidents des pays tiers.



Avec Bruno Le Maire,
Ministre de l'Economie et des Finances

Mes actions :

Véritable serpent de mer pour les Français de l'étranger, **l'extension de l'exonération de la CSG-CRDS** à l'ensemble des non-résidents est l'un de mes principaux combats depuis le début de mon mandat. Inlassablement, je défends chaque année, lors du projet de loi de financement de la Sécurité sociale, un amendement en ce sens.

Il me paraît anormal que, prenant pour prétexte la non-applicabilité du droit européen aux résidents d'un pays tiers, il soit créé deux

catégories de contribuables. Au nom de l'égalité devant l'impôt, comment justifier qu'une personne habitant aux Pays-Bas en soit exonérée tandis qu'une personne résidant en Afrique du Sud en soit redevable. Je réitère régulièrement mes demandes, ne désespérant pas que les contentieux en la matière n'aboutissent à une jurisprudence plus clémentine et qu'un appui répété ne fasse changer la position du Gouvernement.

La protection sociale

Etat des lieux :

Le champ de la protection sociale à l'étranger est assez restreint, puisque cette protection est liée à la résidence habituelle en France. Toutefois, les derniers acquis du passé se sont réduits comme neige au soleil. A l'été 2019, la réglementation en matière de couverture maladie en France des retraités résidant à l'étranger s'est durcie.

Désormais les pensionnés établis à l'étranger ne pourront plus bénéficier de la couverture maladie pour les soins – programmés ou en urgence – en France, sauf à justifier de **15 années d'affiliation**, à résider dans un pays de l'Union Européenne, ou à bénéficier des clauses d'une convention bilatérale de sécurité sociale conclue avec un Etat hors Union européenne indiquant que la France reste compétente en matière d'assurance maladie dans cet Etat de résidence. Cette mesure a été présentée par le gouvernement comme une mesure d'équité - bien discutable - 15 ans étant perçu comme le point d'équilibre entre la contribution des assurés et le coût lié à la prise en charge de leurs soins en France.

Mes actions :

Cette décision était **aussi brutale qu'incompréhensible**, les montants des remboursements réglés aux pensionnés étant assez faibles. Si nous avons obtenu un régime transitoire pour les personnes ayant ouvert leurs droits avant le 1er juillet 2019 - conservant le bénéfice de leur couverture s'ils ont cotisé plus de 10 ans - et une extension de 3 ans pour celles ayant cotisé au moins 5 ans, la mesure a bien été mise en œuvre.

J'ai proposé au Gouvernement de prendre en compte dans la comptabilisation des 15 ans de cotisations les périodes travaillées dans un pays membre de l'Union européenne et les périodes travaillées dans un pays qui a signé avec la France un accord bilatéral de sécurité sociale, sans succès pour le moment.

Les certificats de vie

Etat des lieux :

En novembre 2019 a été lancée **la mutualisation** du contrôle d'existence et **la dématérialisation** de l'envoi des certificats d'existence. Un an après, le service dématérialisé est utilisé par 12% des pensionnés résidant à l'étranger. Ils sont donc 1,3 million à utiliser la voie postale « classique ».

Mes actions :

Ce nouveau processus est une avancée majeure. Il souffre toutefois de dysfonctionnements, progressivement résorbés grâce aux nombreux retours des pensionnés, ou de leurs élus, que je n'ai cessé de transmettre à l'administration. Ainsi, les difficultés de connexion, de chargement de documents, de notifications d'enquêtes en cas de double enquête (ce qui devrait à terme disparaître), mais surtout les difficultés à faire signer les autorités locales habilitées, le prix - parfois exorbitant pour une faible pension - de l'établissement d'un tel certificat... tout ceci fait l'objet de signalements

Un processus de gestion commune des documents avec une adresse unique a été mis en place, permettant un traitement unifié des retours, mais sans qu'un véritable guichet unique ne soit pour l'heure établi.

permanents aux caisses de retraite par moi-même et mon équipe. Ainsi, d'ici quelques mois, les certificats seront disponibles en allemand, en arabe, en polonais, en néerlandais et en turc. De plus, les Etats européens qui collaborent pour échanger leurs données d'état civil mutualisent progressivement leurs systèmes, ce qui devrait permettre de mettre fin aux enquêtes de certification d'existence pour les pays concernés, à savoir pour le moment : l'Allemagne, la Belgique, les Pays-Bas, le Luxembourg, l'Italie, puis ce sera la Suisse, l'Espagne et le Portugal.

L'enseignement français à l'étranger

Etat des lieux :

Alors qu'en 2017, le président de la République avait annoncé son ambition **de doubler le nombre d'élèves** au sein du réseau d'enseignement français à l'étranger, les paroles n'ont pas été suivies d'actions concrètes. Annulation de crédits, stagnation de l'enveloppe des bourses, gel de la garantie de l'État sur des emprunts réalisés par les écoles françaises via l'ANEFE, arrêt des avances de moyen-terme octroyées par l'Agence France Trésor aux établissements en gestion directe.... Les motifs d'inquiétude et de mécontentement en ce qui concerne l'avenir du réseau sont donc nombreux.

A ces difficultés structurelles, viennent s'ajouter celles plus récentes liées à la crise sanitaire qui a imposé la fermeture de presque l'ensemble des établissements français à l'étranger. La non-réinscription de certains élèves (à ce jour non chiffrée) fragilise un réseau, qui souffre de la concurrence des établissements anglo-saxons.



Visite d'une école publique new-yorkaise proposant un programme en Français avec les élus Gérard Elpelbaum et Patrick Pagni

Mes actions :

Inquiète pour l'avenir des lycées français ayant besoin de la garantie de l'Etat sur leurs emprunts pour obtenir un prêt et se développer – notamment ceux de Panama et de Mascate – j'ai alerté à de multiples reprises le ministère de l'Economie et des finances sur les conséquences de la suspension des garanties accordées par l'ANEFE. Cette décision, prise par la DGTTrésor sans consultation, est à mon sens l'exemple même du cas où l'administration prend de trop grandes libertés à l'égard du politique. Je reste persuadée que Bruno Le Maire n'était pas au courant de cette décision. Après avoir rencontré le cabinet

du Ministre et la DGTTrésor, à de nombreuses reprises, et m'entendre dire qu'une solution rapide allait être trouvée, le flou le plus total demeure sur le sujet qui est pourtant essentiel pour **le développement du parc immobilier** de nos établissements, et donc pour le nombre d'élèves que nous pouvons accueillir ainsi que la qualité de nos installations, qui se dégradent rapidement du fait du **manque d'investissements**. Il m'apparaît que tout est fait pour que les acteurs privés prennent définitivement la main sur le service public de l'éducation française à l'étranger, ce qui n'est absolument pas mon souhait.

La défense de l'environnement

S'il existe bien un sujet qui devrait dépasser les clivages politiques c'est bien celui de l'environnement. La jeunesse est souvent davantage sensible que nos générations à l'état de notre planète et il est de notre responsabilité de l'entendre et de faire tout ce qui est collectivement en notre pouvoir pour préserver notre environnement.

Mes actions :

C'est la raison pour laquelle j'ai voté - lors de la présentation de la loi alimentation au Sénat au tout début de mon mandat - pour **l'interdiction du glyphosate**, ne suivant pas en cela les préconisations du groupe auquel je suis administrativement rattachée.

C'est aussi pour cette raison que je me suis engagée sur des sujets tels que l'interdiction de la pêche électrique, fléau qui détruit actuellement notre faune marine à une vitesse impressionnante avec des moyens industriels.

En tant que membre de la commission économique du Sénat, je peux également régulièrement interpellier les acteurs du secteur sur les progrès français en matière d'énergies renouvelables, comme l'hydrogène.

Petit à petit, ce n'est pas que le secteur de l'énergie qui est concerné, mais bien l'ensemble de nos activités économiques qui intègrent la nécessité de respecter davantage l'environnement. C'est en tout cas le constat que je fais depuis trois ans au sein de ma commission : une évolution progressive et collective de nos mentalités sur ces sujets.

La Covid-19

Etat des lieux :

Cette période si singulière de crise sanitaire a **révélé les fragilités** des Français établis hors de France : emploi peu protecteur en raison des législations locales, aides sociales réduites voire inexistantes de la part du pays d'accueil, sécurité sociale peu protectrice. Elle a également

Mes actions :

Cette période si particulière a été probablement celle où **je me suis sentie la plus utile à nos compatriotes**. Je suis restée avec mon équipe extrêmement active pour répondre à vos moindres sollicitations.

Si le dispositif d'aides exceptionnelles destiné aux Français de l'étranger s'est avéré peu efficace et limité dans son enveloppe - ce que je n'ai cessé de dénoncer, mais qui peut encore changer - il a au moins le mérite d'exister. Il faut aussi saluer la

mis en lumière la capacité de résilience et de solidarité au sein des communautés françaises à l'étranger qui n'ont pas hésité à ouvrir leur porte aux Français de passage restés bloqués dans l'attente d'un rapatriement.

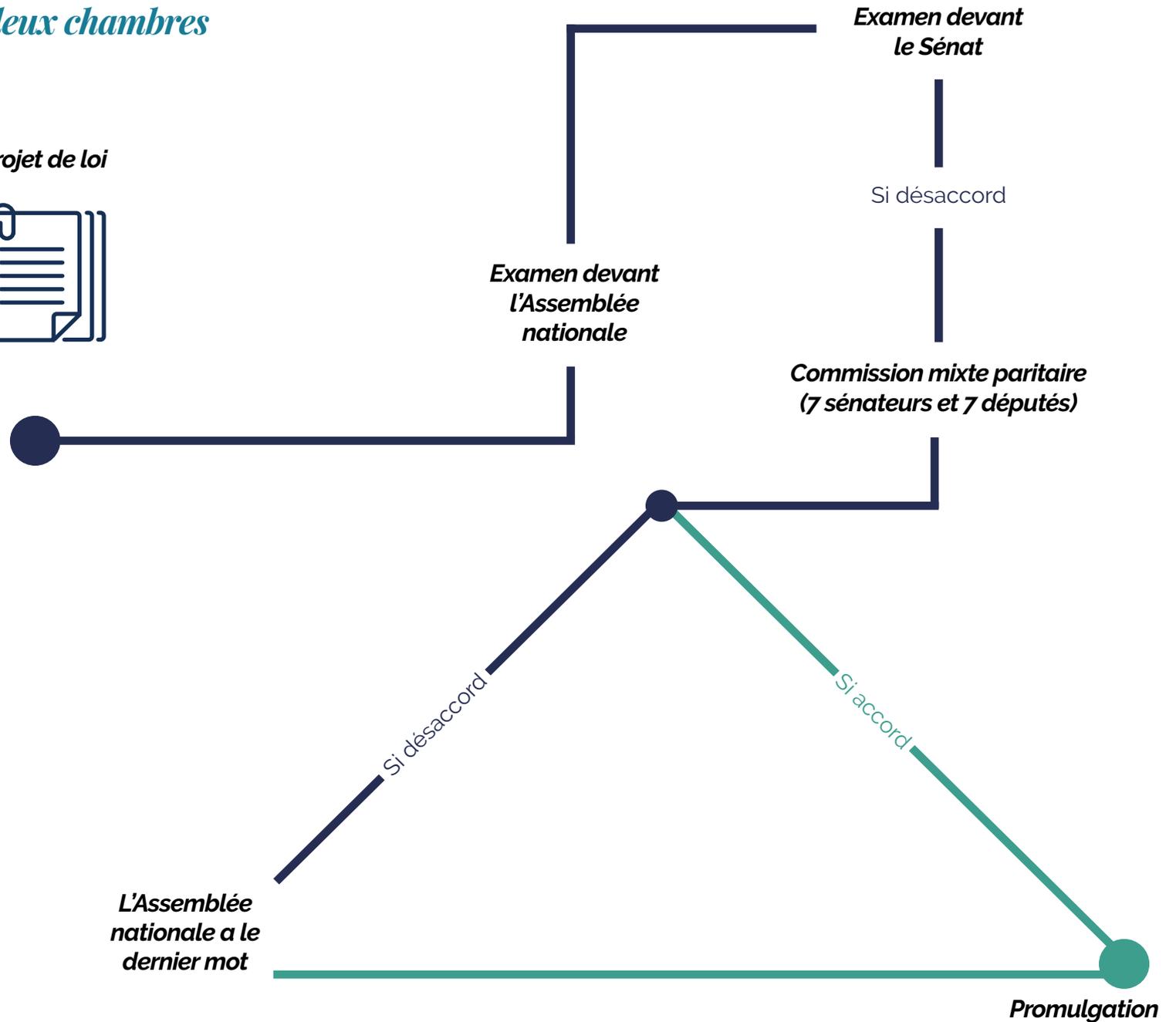
décision de supprimer le délai de carence pour la couverture maladie en France pour un retour lié à la COVID-19.

Bien que terrible, cette période a été riche en enseignements sur l'organisation des administrations françaises à l'étranger. Elle a également permis à l'ensemble des parlementaires - secrétaire d'Etat, sénateurs et députés des Français de l'étranger - **de travailler de concert** pour la première fois avec le Gouvernement, ce qui est assez rare pour être souligné et salué.

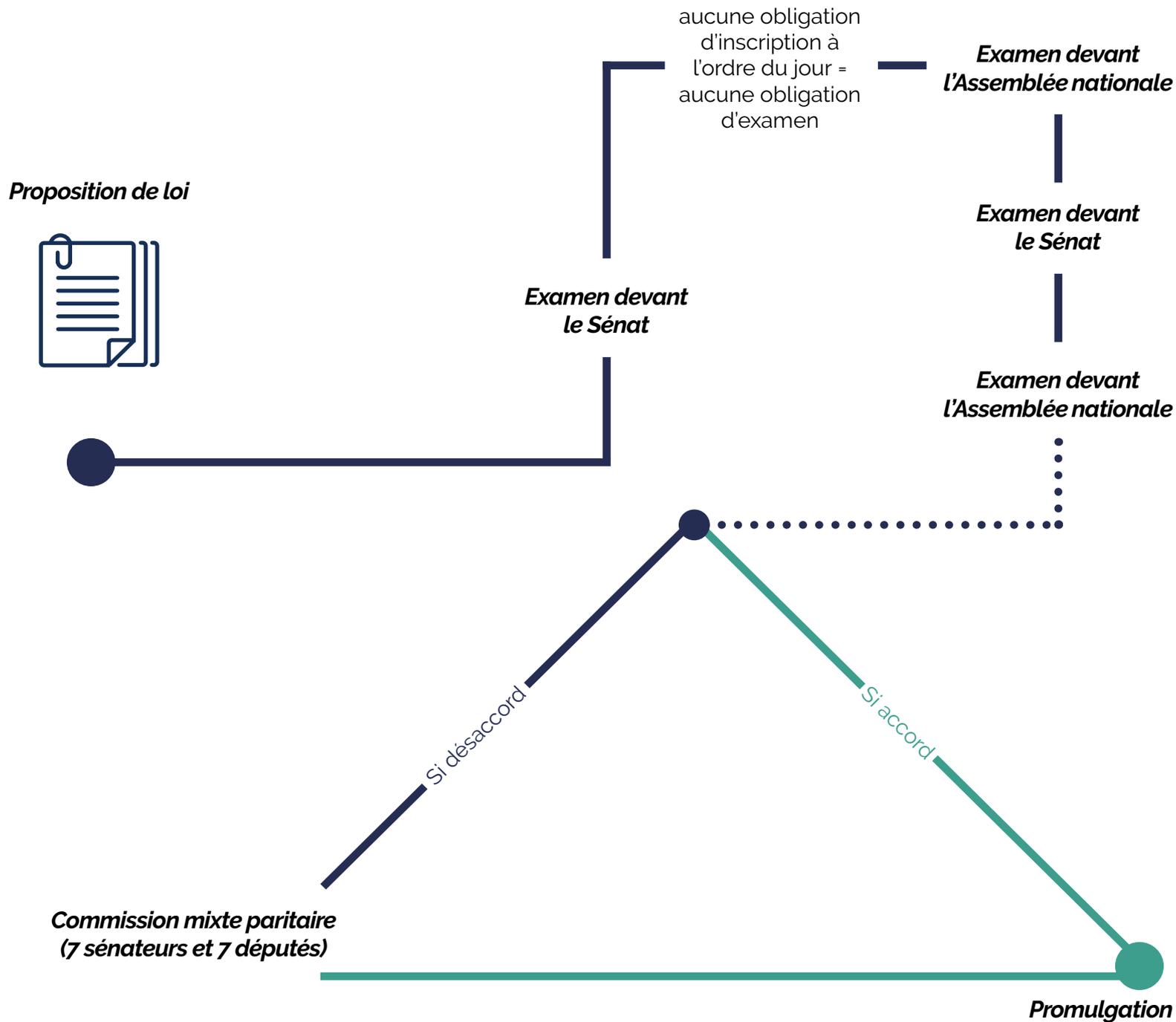
La navette parlementaire devenue «classique»

*Procédure accélérée avec
désaccord des deux chambres*

Projet de loi



Cas d'une proposition de loi du Sénat



La représentation des Français de l'étranger

Etat des lieux :

La loi de 2013 a refondé dans son intégralité le mode de représentation institutionnelle des Français établis hors de France. **Si les conseillers consulaires ont réussi au fil des ans à habiter leur fonction et à affirmer leur légitimité auprès des communautés françaises**, leur statut d' élu à part entière ne trouvait pas toujours une traduction concrète dans les faits. La loi « Engagement et proximité » a permis quelques avancées.

Afin de dissiper la confusion qui existait avec les agents des consulats, les conseillers consulaires sont devenus les « Conseillers des Français de l'étranger ». Lors du prochain renouvellement, en mai 2021, **la présidence du conseil consulaire** sera désormais - et enfin ! - exercée par l'un des élus et non plus par le chef de poste. Enfin, l'application de la « Charte de l' élu local » qui établit un cadre déontologique pour l'exercice du mandat vient renforcer ce statut.



Salon de l'emploi francophone à Barcelone
Dîner avec les élus consulaires

Mes actions :

Si ces dispositions semblent aller dans le sens d'une meilleure représentation de nos compatriotes résidant hors de France et d'une reconnaissance accrue de leurs élus, je considère qu'**une rétribution plus juste de cet engagement est nécessaire**.

Lors de différents projets et propositions de loi, j'ai déposé plusieurs amendements demandant une meilleure prise en compte de la dimension de la circonscription et de la taille de la communauté française y résidant pour le calcul des indemnités versées aux élus consulaires. Déclarée irrecevable puis, tout simplement, écartée par des Sénateurs des Français de l'étranger de tous bords, cette demande de revalorisation me paraît pourtant cruciale pour permettre aux élus de remplir correctement leur mission.

Quel avenir pour le vote électronique ?

La société SCYTL était chargée de la mise en place du vote électronique pour les élections consulaires, initialement prévues en mai 2020. Après deux tests grandeur nature, la plateforme avait été homologuée par le MEAE, prête à l'utilisation. C'était sans compter sur la crise sanitaire, qui a provoqué un report d'un an de ces élections. On apprenait alors le placement en redressement judiciaire de SCYTL. Tout est mis en œuvre par le MEAE pour que le repreneur de la société ait à assurer le vote électronique de mai 2021. Pour le moment toutefois, des interrogations demeurent.

Le tourisme

Rapport « Pour une véritable relance du Tourisme » après la Covid-19

A peine remis du mouvement des Gilets jaunes, le secteur du tourisme a été frappé de plein fouet par la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19. Hôtels, bars et restaurants fermés, trafic aérien interrompu, fermeture des frontières, l'impact immédiat se chiffre à au moins **30 à 40 milliards d'euros pour les professionnels.**

La cellule de veille du Tourisme dont je fais partie a - immédiatement lors de la mise en place du confinement - tenu à auditionner l'ensemble des acteurs du tourisme en France : restaurateurs, hôteliers, Airbnb, chaînes thermales, casinos, agences de voyages, agences de réservation de voiture, etc... ce qui nous a permis de formuler 40 propositions complémentaires au « plan tourisme » du Gouvernement. L'écosystème touristique représente en France pas moins de **7% du PIB français et plus de deux millions d'emplois directs et indirects.**

J'ai bien conscience que les Français qui vivent à l'étranger sont très nombreux à vivre du tourisme. C'est la raison pour laquelle j'ai insisté auprès de Bpifrance pour que nos compatriotes puissent **beneficier du plan de relance économique français**, ou a minima pouvoir obtenir **des facilités de financement auprès de Bpifrance.** Les réponses de la banque publique d'investissement restent à ce stade décevantes, le directeur général m'ayant indiqué, lors d'une audition de la commission économique que « si Bpifrance l'a envisagé, nous avons très rapidement fait le choix de ne pas devenir la banque de la diaspora française ».



Présentation de mon rapport sénatorial à la presse

Rapport sur « les conséquences économiques des violences commises en marge du mouvement des gilets jaunes et sur leur prise en compte par les pouvoirs publics »

Images impressionnantes qui ont fait le tour du monde, le mouvement des Gilets Jaunes débuté à l'automne 2018 - à l'intensité, l'ampleur et la durée inédites - a substantiellement nuit aux commerçants et artisans des centres-villes : les préjudices économiques se comptent en plusieurs centaines de millions d'euros pour les dommages matériels et en plusieurs milliards d'euros pour les pertes d'exploitation des entreprises. En moyenne, **l'activité dans les centres des villes touchées a diminué entre 20 % et 30 %** entre octobre 2018 et juin 2019. La plupart des entreprises n'ont pas été protégées par une garantie « pertes d'exploitation » lors de la survenue de dommages matériels, les laissant en très

grande précarité.

Alors que les mesures gouvernementales ne paraissaient pas à la hauteur des événements, le rapport que j'ai rédigé émettait dix recommandations s'articulant en trois axes : la protection des entreprises en amont des manifestations violentes, la prise de ses responsabilités par l'Etat et un accès facilité aux aides publiques pour les entreprises. Je recommandais notamment de subventionner **la souscription de garanties « perte d'exploitation sans dommage matériel »** qui auraient été particulièrement utiles au moment du COVID, où l'ensemble du secteur du tourisme a subi des pertes sans précédent sans pouvoir être soutenus par leur assurance.

Mes axes de travail, actuels et futurs :

La fiscalité :

Je ne désespère pas de pouvoir faire plier le gouvernement sous le poids de ses contradictions sur le sujet de la CSG-CRDS ainsi que, d'une façon plus générale, de lui faire comprendre que les Français de l'étranger ne sont pas des évadés fiscaux !

L'entrepreneuriat à l'étranger :

les réponses de Nicolas Dufourcq m'ont fait prendre conscience du peu de soutien concret que la France apportait à nos entrepreneurs à l'étranger, alors qu'ils sont ceux, à chaque instant, qui participent au rayonnement de notre pays à l'international par la diffusion de leur savoir-faire, la mise en valeur et/ou la promotion de leur pays d'accueil, du nôtre, et leur engagement permanent.



Avec Elisabeth Moreno, Ministre chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes

L'accueil des victimes de violences conjugales :

les Françaises - et Français - restent désemparés face aux violences conjugales, en particulier lorsqu'ils sont loin de chez eux, dans un pays dont ils ignorent tout du système de protection et n'en maîtrisent pas forcément la langue. Si j'ai réussi à obtenir des clarifications sur la mise en place d'un référent dans chaque consulat, et des formations dédiées pour nos agents avant leur prise de poste, c'est en réalité un système de solidarité international qu'il faut mettre en place avec les associations locales, ce que nous avons d'ores et déjà commencé à faire. Ceci sera un axe important de mon mandat dans les années qui viennent en lien avec la nouvelle Ministre chargée de l'Egalité, Elisabeth Moreno.

L'amélioration de l'installation lors du retour ou de l'arrivée en France :

la pandémie mondiale a eu et aura des conséquences économiques terribles. Les Français de l'étranger ayant perdu leur emploi sont extrêmement nombreux. Si la plupart ne veulent pas rentrer, ils sont parfois contraints de le faire. De nombreuses actions peuvent être mises en place pour faciliter leur installation.

Le Sénat et les Français de l'étranger

Il faut le dire, les Français de l'étranger occupent une place à part au sein du Sénat, qui a vocation à donner voix aux « territoires » – mot très en vogue ces derniers temps – alors que les Français de l'étranger constituent plutôt une communauté, éparpillée dans le monde entier. Ils éprouvent donc des besoins que perçoivent difficilement les autres Sénateurs, métropolitains et ultramarins.

Pourtant, je n'ai jamais rencontré un seul Sénateur qui n'ait sa fille, son beau-fils, sa cousine ou un parent qui ne vive à l'étranger... Ils sont donc, lorsque l'on sait trouver les bons arguments, tous sensibles aux réalités que connaissent les Français de



*Lors de l'audition de Jean-Louis Borloo
par la commission économique*

l'étranger et cela est bien utile de savoir les convaincre, car il faut être nombreux pour voter un amendement favorable aux Français de l'étranger !

Du côté de vos douze Sénateurs, nous sommes bien souvent d'accord sur les sujets concernant nos compatriotes, ce qui ne nous empêche pourtant pas de voter différemment dans l'hémicycle. Les consignes et les compromis des partis politiques, ou le besoin d'une opposition d'affichage pour alimenter les réseaux sociaux, contrarient en effet trop souvent toute possibilité de consensus, à mon grand regret. Et même, lorsque par bonheur nous y parvenons, l'Assemblée nationale finit par remettre en cause cette bonne volonté de concorde. Je ne compte plus le nombre d'amendements que j'ai réussi à faire adopter au Sénat, en allant convaincre chaque Sénateur un à un, pour apprendre finalement que la commission mixte paritaire – composée d'une poignée de parlementaires des deux assemblées – avait décidé de repousser d'un revers de main ma mesure.

Ainsi, défendre la cause des Français de l'étranger à la Chambre haute est un véritable sacerdoce qui exige une énergie et une ténacité sans cesse renouvelées. Pour cela, soyez convaincus que ma persévérance est sans limite !



e.renaud-garabedian@senat.fr